

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CAMBON ET SALVERGUES

Par arrêté en date du 24/04/2024, Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Cambon et Salvergues pour une durée de 31 jours consécutifs, du 3/06/2024 à 9h au 4/07/2024 à 17h

Au terme de l'enquête publique, le Plan Local d'Urbanisme de Cambon et Salvergues sera approuvé par délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc, en décidant éventuellement d'y apporter les modifications qu'il estime nécessaires ou opportunes pour tenir compte des avis émis, des observations, demandes ou propositions formulées lors de l'enquête et du rapport et de l'avis motivé du commissaire enquêteur.

Par décision n° E24000027/34 en date du 15/03/2024 du Tribunal Administratif de Montpellier désignant Monsieur Rabat Jean Pierre, ingénieur CNAM retraité, en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

Les dossiers du projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Cambon et Salvergues ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur destiné à recueillir les observations du public, seront déposés et mis à la disposition du public, pendant une durée de 31 jours consécutifs, du 3/06/2024 à 9h au 4/07/2024 à 17h, à la mairie de Cambon et Salvergues : Lundi et vendredi de 9h à 12h.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Cambon et Salvergues pour recueillir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le jeudi 6 juin 2024 de 14 heures à 17 heures,
- le jeudi 4 juillet 2024 de 14 heures à 17 heures

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique, portant les présentes indications à la connaissance du public, sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans au moins deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département (La dépêche du Midi et le Midi Libre).

Cet avis sera affiché à la Mairie de Cambon et Salvergues et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de Cambon et Salvergues.

Le dossier sera consultable sur un poste informatique au siège de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc et sur le site internet de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc: www.ccmhl.fr

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser par écrit à M. le commissaire enquêteur à la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, Hôtel de Ville, 1 Rue de la Mairie 81230 LACAUNE

Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5362>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-5362@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5362> et donc visibles par tous.

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, à la mairie et à la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc. Ils seront consultables sur le site internet de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc : www.ccmhl.fr.

La Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, personne morale de droit public, est responsable de toute décision relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme de Cambon et Salvergues, notamment pour conduire la présente enquête publique.

Toute information sur le dossier d'enquête peut être demandée auprès de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, Hôtel de Ville, 1 Rue de la Mairie 81230 LACAUNE.